



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 4 mai 2010

### Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :

#### COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – 2009

- \* **Approuve** le compte administratif du budget 2009 de la Commune qui présente un excédent global de clôture de 2 291 313,31 € soit :

Dépenses de fonctionnement : 3 431 088,32 €	Recettes de fonctionnement : 4 859 315,77 €
Dépenses d'investissement : 1 155 937,77 €	Recettes d'investissement : 2 019 023,63 €
Total dépenses : 4 587 026,09 €	Total recettes : 6 878 339,40 €

6 abstentions : monsieur PUGET, monsieur BOURGEOIS, madame BOCH, madame MILLEREUX, madame COTIER et monsieur TRITENNE

- \* **Autorise** monsieur le Maire à affecter la somme de 1 428 227,45 € correspondant à la totalité de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2009 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du Budget 2010 de la Commune de THOIRY.  
Vote unanime.

- \* **Autorise** monsieur le Maire à mettre en œuvre une décision modificative n° 1 relative au budget 2010 de la Commune.  
3 votes contre : monsieur PUGET, madame BOCH et madame MILLEREUX.  
3 abstentions : madame COTIER, monsieur TRITENNE et monsieur BOURGEOIS.

- \* **Approuve** et **Arrête** le compte de gestion du budget 2009 de la Commune présenté par monsieur le Percepteur de Gex, en parfait accord avec celui établi par l'ordonnateur à l'appui du compte administratif 2009 de la Commune.  
Vote unanime.

#### COMPTE ADMINISTRATIF DE LA FORÊT COMMUNALE – 2009

- \* **Approuve** le compte administratif du budget 2009 de la forêt communale qui présente un excédent global de clôture de 16 640,50 € soit :

Dépenses de fonctionnement : 46 754,60 €	Recettes de fonctionnement : 67 965,10 €
Dépenses d'investissement : 20 052,00 €	Recettes d'investissement : 15 482,00 €
Total dépenses : 66 806,60 €	Total recettes : 83 447,10 €

Vote unanime.

- \* **Autorise** monsieur le Maire à affecter la somme de 8 070,00€ correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2009 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du Budget 2010 de la Forêt Communale de la Commune de THOIRY.  
Vote unanime.

\* **Autorise** monsieur le Maire à mettre en œuvre une décision modificative n° 1 relative au budget 2010 de la forêt communale.  
Vote unanime.

\* **Approuve** et **Arrête** le compte de gestion du budget 2009 de la forêt communale présenté par Monsieur le Percepteur de Gex, en parfait accord avec celui établi par l'ordonnateur à l'appui du compte administratif 2009 de la forêt communale.  
Vote unanime.

\* **Autorise** monsieur le Maire à mettre en œuvre un nouveau programme de travaux au budget primitif 2010 de la forêt communale.  
Vote unanime.

\* **Accepte** le versement des subventions aux associations Thoirysiennes et extérieures.  
Vote unanime.

\* **Autorise** monsieur le Maire à verser une subvention à l'Avenir Gessien Thoiry Gymnastique d'un montant de 1296,00 €, relative à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de Thoiry durant le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2009/2010.  
Vote unanime.

\* **Prend acte** des acquisitions immobilières et des cessions de terrains réalisées durant l'année 2009.

\* **Autorise** l'ONF à procéder au martelage des coupes de bois ci-dessous mentionnées pour l'année 2010 :

<b>Parcelles</b>	<b>Volume estimé en m3</b>	<b>Destination</b>
<b>7</b>	110 (feuillus)	Bois façonné
<b>8</b>	160 (feuillus)	Bois façonné
<b>38</b>	100 (résineux)	Contrat bois façonnés
<b>42</b>	260 (résineux)	Contrat bois façonnés
<b>43</b>	120 (résineux)	Contrat bois façonnés

Vote unanime.

\* **Prendre** en compte la décomposition financière pour le marché de travaux de la rue de la Gare, en y intégrant l'éclairage public pour un montant de 52 419,78 € TTC

\* **Prend acte** de l'arrêté désignant les trois candidats admis au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif.  
Vote unanime.

\* **Autorise** monsieur le Maire à attribuer et à signer le marché de travaux pour la construction d'un bâtiment à usage du club canin aux entreprises retenues :

<b>LOTS</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>Montants (en € / HT)</b>
<b>LOT 01</b> – Terrassements - VRD	ETS NABAFFA – 01633 St Jean de Gonville	37 286,85
<b>LOT 02</b> - Gros-œuvre – Maçonnerie	ENT. INVERNIZZI Daniel – 01460 Brion	79 614,27
<b>LOT 03</b> – Charpente – Couverture – Zinguerie	Sarl Pierre VALLET – 01200 Montanges	45 192,04
<b>LOT 04</b> – Revêtements de façades – Enduit projeté	SAS PERROTIN – 01800 Charnoz sur Ain	6 660,90
<b>LOT 05</b> – Menuiseries extérieures Alu – Métallerie	S.M.A – 01370 Treffort – Cuisiat	24 088,39
<b>LOT 06</b> – Menuiseries intérieurs Bois	B.B.M.A.- 01160 St Martin du Mont	18 607,00
<b>LOT 07</b> – Plâtrerie – Isolation – Peinture	PONCET CONFORT DECOR – 01200 Chatillon en Michaille	17 974,79
<b>LOT 08</b> – Plafonds suspendus	SAS PERROTIN – 01800 Charnoz sur Ain	3 322,00
<b>LOT 09</b> – Carrelages – Faïences	Carrelages BERRY SAS – 01380 St Martin de Bâgé	9 181,60
<b>LOT 10</b> – Electricité – Courants faibles	GRANDCHAMP Frères – 74520 Vulbens	17 030,55
<b>LOT 11</b> – Plomberie – Ventilation – Sanitaires	Sarl VERNOUX – RAMOS – 01170 GEX	12 411,00
<b>TOTAL</b>		<b>271 369,39</b>

6 votes contre : Madame COTIER, monsieur TRITENNE, monsieur BOURGEOIS, monsieur PUGET, madame BOCH et madame MILLEREUX.

2 Abstentions : Monsieur CHAPUIS et monsieur LAVOUE.

\* **Autorise** monsieur le Maire à attribuer et à signer le marché de travaux pour le réaménagement de la salle des fêtes aux entreprises retenues :

<b>LOTS</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>Montants (en € / HT)</b>
<b>LOT 01</b> – Démolition – Maçonnerie	SAS GALLIA – 01200 Chatillon-en-Michaille	24 190,52
<b>LOT 02</b> - Menuiseries extérieures Alu – Métallerie	CARRAZ METALLERIE – 01200 Chatillon-en-Michaille	11 085,40
<b>LOT 03</b> – Plâtrerie – Peinture – Faux Plafonds	PONCET CONFORT DECOR - 01200 Chatillon-en-Michaille	11 221,39
<b>LOT 04</b> – Menuiseries intérieures bois	B.B.M.A. – 01160 ST MARTIN DU MONT	4 479,80
<b>LOT 05</b> – Carrelages – Faïences	J.M.P.A. – 39240 THOIRETTE	3 578,40
<b>LOT 06</b> – Terrassements – VRD	ETS NABAFFA – 01630 ST JEAN DE GONVILLE	45 977,00
<b>LOT 07</b> – Plomberie – Chauffage	VERNOUX-RAMOS – 01170 GEX	10 915,00
<b>LOT 08</b> – Electricité – Courants faibles	GRANDCHAMP Frères – 74520 VULBENS	12 897,04
<b>TOTAL</b>		<b>124 344,55</b>

3 abstentions : Madame BOCH, madame MILLEREUX et monsieur PUGET.

\* **Autorise** monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à ESPACE PROJET ARCHITECTURE pour un montant de 8234,52 €.

4 votes contre : Monsieur BOURGEOIS, monsieur PUGET, madame BOCH et madame MILLEREUX.

1 abstention : Monsieur CHAPUIS.

\* **Approuve** la dénomination d'une nouvelle voie secondaire prenant naissance à 217 m au début de la rue de Pierraz-Frettaz : Allée Pierraz-Frettaz.

Vote unanime.

\* **Approuve** la modification N°3 du PLU soumis à l'enquête publique le 30 novembre 2009.

3 votes contre : Monsieur PUGET, madame BOCH et madame MILLEREUX.

3 abstentions : Monsieur BOURGEOIS, madame COTIER et monsieur TRITENNE.

\* **Approuve** sans réserve la charte révisée du Parc Naturel du Haut Jura ainsi que le projet de statuts du syndicat mixte de gestion.

Vote unanime.

\* **Modifie** le tableau des emplois permanents de la commune de Thoiry en agents au grade d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe répartis comme suit :

➤ Mois de juillet : 1 agent au service Espaces Verts et 2 agents au service Bâtiment.

➤ Mois d'août : 1 agent au service Espaces Verts et 1 agent au service Bâtiment.

Vote unanime.

\* **Accepte** la prise en charge des frais de déplacement des élus et du personnel communal par la collectivité et **autorise** monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société d'autoroute APRR et le comptable public.

Vote unanime.

**Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ces délibérations, vous pouvez consulter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal à la Mairie, à la bibliothèque ou le recevoir à votre domicile en versant un don de 26,00 Euro au Centre Communal d'Action Sociale, représentant votre abonnement pour une année.**